



## CIRCULAIRE 196-21

16 novembre 2021

### LIMITES DE POSITIONS – PRODUITS INSCRITS SUR TAUX D'INTÉRÊT RÉGLÉS EN ESPÈCES

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur taux d'intérêt réglés en espèces et les options sur contrats à terme sur taux d'intérêt réglés en espèces ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de l'Annexe 1 et de cette [adresse URL](#). Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

Produit Inscrit	Mois d'échéance	Limite de positions du mois d'échéance en cours	Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)
Les contrats BAX et les options sur les contrats BAX	Décembre 2021	58 055	2021-12-01
Les contrats BAX et les options sur les contrats BAX	Janvier 2022	58 055	2021-12-01
Les contrats BAX et les options sur les contrats BAX	Février 2022	58 055	2021-12-01
Les contrats CRA	Septembre 2021	58 055	2021-12-01

Pour de plus amples renseignements ou toute question, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation, au 514 787-6530 ou sans frais du Canada et États-Unis au 1 800 361-5353, poste 46530, de la Grande-Bretagne et de la France au 0800 361-5353, poste 46530, ou à l'adresse courriel [info.mxr@tmx.com](mailto:info.mxr@tmx.com).

Julie Rochette  
Vice-présidente et chef de la réglementation  
Bourse de Montréal Inc.